



## **22 septembre : Devoir de mémoire**

Demain se tiendra la journée du souvenir et du recueillement pour les personnels pénitentiaires morts ou blessés dans l'exercice de leur métier.

Différentes cérémonies seront organisées sur l'ensemble du territoire national mais également en outre-mer. Elles sont dorénavant inscrites dans le temps et contribueront à ne pas oublier ceux qui nous ont quittés mais également ceux qui ont été blessés dans leurs missions.

**La CGT Pénitentiaire** s'associe sans réserve à ce devoir de mémoire. Toutes nos pensées vont aux familles et aux proches ayant perdu un être tant aimé. Nos pensées vont également à tous nos collègues qui ont été agressés, blessés dans leur chair et qui continuent encore aujourd'hui à panser leurs plaies.

Ces morts, ces blessures montrent à quel point le métier de surveillant pénitentiaire est difficile et dangereux. Les conditions de travail ne s'améliorent pas, bien au contraire. La surpopulation pénale en est en grande partie la cause et les personnels souffrent quotidiennement de cette situation.

**La CGT Pénitentiaire** ne les oublie pas. Ils ont fait ou font partie de la famille pénitentiaire. Cette journée d'hommages est donc bien légitime pour les agents victimes et ayant fait preuve de courage, de mérite.

Ces personnels doivent être mis à l'honneur via l'attribution de distinctions, de récompenses.

Montreuil, le 21 septembre 2023